

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2024-24

**LOCATION D'ÉQUIPEMENTS RELATIFS AU SERVEUR ET MAINTENANCE ASSOCIÉE -
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu le terme du contrat d'infogérance serveur, signé auprès de la société COAXIS, fixé au 31/07/2024,

Vu la consultation relative à la location d'équipements relatifs au serveur, transmise par courriel aux candidats potentiels, avec un délai limite de remise des offres fixé au 03/05/2024 à 12h00,

Considérant qu'au terme du délai susvisé, 5 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres, le Pouvoir Adjudicateur propose de retenir l'offre du candidat QUICK INFO SYSTEM, apparue comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat, pour les prestations et les montants annuels associés suivants :

- Location des équipements relatifs au serveur : 4 715,64 € HT ;
- Abonnement licences : 1 739,20 € HT ;
- Prestations de maintenance associées : 4 080 € HT.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir, dans le cadre de la présente consultation, l'offre de la société QUICK INFO SYSTEM, sise 61, Boulevard de la Liberté - 47200 MARMANDE, pour les prestations et les montants annuels susvisés ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché prend effet au 1^{er} août 2024, pour une durée de 60 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants ;
- Article 4 : **PRÉCISE** que le marché sera signé et notifié à la société QUICK INFO SYSTEM.

Fait à Damazan, le 4 juin 2024

Le Président,

Ludovic BIASOTTO